

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
 Etablissement public de coopération intercommunale

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

ARRÊTÉS

FASCICULE D'ACTES ADMINISTRATIFS

n° 22-F-014

22-DD-0592	MARCQ EN BAROEUL - Rue de la Malterie - Parcelles BT n°1022 et n°1023 - Délégation du droit de préemption urbain au profit de la commune
22-DD-0613	SAINGHIN EN MELANTOIS -Création de pistes cyclables sur la RM19 du PR0+180 au PR0+966 sur la commune de Sainghin en Mélantois - Marché subséquent - Conclusion
22-DD-0616	FOREST SUR MARQUE - Square Robert Orval - Classement dans le domaine public routier métropolitain
22-DD-0617	WATTRELOS - Rue d'Oran - Décision de déclassement par anticipation d'une emprise relevant du domaine public métropolitain
22-DD-0620	SECLIN - Pôle d'échanges multimodal - Réalisation de rampes PMR - Convention d'occupation temporaire des sols entre la métropole européenne de Lille (MEL) et SNCF Réseau
22-DD-0622	Parc de la Deûle - Convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public au profit de l'association OLIVER GROUP - 26 au 28 août 2022
22-DD-0624	LILLE - 55 rue du Luxembourg - Protocole d'accord transactionnel avec la société AGLM IMMO
22-DD-0626	Fonds de Solidarité Logement (FSL) - Convention de contribution 2022 - ILEO

22-DD-0627	Fonds de Solidarité Logement (FSL) - Convention de contribution 2022 - EDF
22-DD-0628	WAMBRECHIES - Impasse Jacqueline Auriol - Parcelle cadastrée D1014p - Cession au profit de la SNC LIDL
22-DD-0629	LILLE – ROUBAIX - Aide à l'équipement pour 3 habitats inclusifs gérés par l'association GAPAS pour loger 15 personnes en situation de handicap psychique sur la métropole
22-DD-0630	LYS LEZ LANNOY – LILLE – HELLEMES - Aide à l'équipement pour le Centre d'Accueil d'Urgence en diffus de l'association SOLFA - 2 studios et 3 logements concernés hébergeant 15 femmes vulnérables
22-DD-0631	ROUBAIX - Aide à l'équipement d'un Hébergement d'Urgence de 28 places pour femmes isolées, géré par l'Accueil Fraternel Roubaisien - association AFR

Ce fascicule a pour vocation de satisfaire aux obligations légales et réglementaires nécessaires à l'entrée en vigueur des actes.

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Vice-président délégué

Le 01/08/2022
Alain BERNARD

